



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-55809>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-55809

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Régie des Transports Métropolitains

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 05980406200087

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** RTM

**Adresse mail du contact :** Marchespublics@rtm.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Cf. Règlement de Consultation sur achatpublic
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Cf. Règlement de Consultation sur achatpublic
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Cf. Règlement de Consultation sur achatpublic

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 12/06/2024 à 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Non

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Acheteur public

**Critères d'attribution :** A l'issue du Comité de Validation Interne au Service relatif à l'ouverture des offres, les offres inappropriées sont éliminées, conformément à l'article R.2152-1 du Code. Les offres s'avérant inacceptables ou irrégulières à l'issue de la négociation sont éliminées, conformément à l'article R.2152-1 du Code. Pour l'attribution, lot par lot, de l'offre économiquement la plus avantageuse, la RTM se fonde sur les critères pondérés de la manière suivante : 1/La valeur technique (60%) sera analysée au vu du mémoire technique et des éléments le constituant. Ce critère est composé de deux sous critères, représentant 100% de la valeur technique : 1.1 Sous -critère 1/Pondéré à 60%/Pertinence des qualifications, références, formations, expériences professionnelles des hôtes /hôtesses et du responsable dédié dont les CVs ont été fournis. 1.2 Sous-critère 2/Pondéré à 40%/ Pertinence et adéquation des modalités d'interventions et d'organisation proposées pour la réalisation des prestations. 2/Le prix de la prestation (40%) : Analysé, compte tenu du Devis Descriptif Estimatif Détaillé figurant en annexe 1 au Règlement de la consultation. (DDED, document non contractuel servant à l'analyse des offres) L'offre classée en première position, au vu des critères énoncés ci-dessus après négociation, est réputée « Offre économiquement la plus avantageuse ».

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** PRESTATIONS HOTES/HOTESSES D'ACCUEIL POUR LA REGIE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS.

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 79620000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La présente consultation vise la passation d'accords-cadres, selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1°et R 2123-1-1° à R 2123-5 du Code de la Commande Publique, ayant pour objet des prestations de service d'hôtes/hôtes d'accueil pour les opérations de communication et d'information, organisées par la Régie des Transports Métropolitains (RTM). La présente consultation est décomposée en deux (2) lots désignés comme suit : Lot n°1/Prestation d'hôtes/hôtes d'accueil pour la Régie des Transports Métropolitains. Lot n°2 /Prestation d'hôtes/hôtes d'accueil multilingues pour la Régie des Transports Métropolitains.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Tous sites RTM 13 000 Marseille

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Lot n°1/Prestation d'hôtes/hôtes d'accueil pour la Régie des Transports Métropolitains.

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 79620000

**Lieu d'exécution du lot :** Tous sites RTM 13 000 Marseille

- **Description du lot :** Lot n°2/Prestation d'hôtes/hôtes d'accueil multilingues pour la Régie des Transports Métropolitains.

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 79620000

**Lieu d'exécution du lot :** Tous sites RTM 13000 Marseille

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** 1)Il s'agit d'une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique. 2)Il s'agit d'accords-cadres au sens des

articles L2125-1.1° et R2162-1 et suivants du Code. 3)Les accords-cadres sont exécutés par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (Prestations à bons de commande sans négociation dans les conditions fixées aux articles R2152-13 et R2162-14 du Code). 4)Le titulaire de chacun des lots se verra attribuer les bons de commande dans les conditions définies au Cahier des Clauses Particulières (CCP). 5)En application de l'article R. 2162-4 du Code, les accords-cadres sont conclus sans montant minimum d'engagement. Ils sont conclus avec le montant maximum d'engagement tel que figurant sur l'Acte d'Engagement correspondant, sur la première durée soit (1) un an, à savoir : Lot n°1 : le montant d'engagement maximum est de 210 000 euros HT Lot n°2 : le montant d'engagement maximum est de 230 000 euros HT Le montant des prestations dues, sera fonction des bons de commande émis, pour chacun des lots. Chaque lot donnera lieu à la passation d'un marché séparé. 6)Les prestations objet du présent accord-cadre sont traitées à prix unitaires, aux quantités réellement exécutées. 7)Les présents accords-cadres sont des marchés de service. Ils se réfèrent au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services (CCAG/FCS) approuvé par l'arrêté du 30 Mars 2021 8)La durée des accords-cadres est fixée à an (1) an ferme, à compter de sa date notification. 9)Les prestations, lot par lot, objet de la présente consultation, sont financés sur le budget de fonctionnement de la RTM. Les prestations ouvrent droit au versement d'une avance sauf si le titulaire l'a refusée dans l'acte d'engagement dans les conditions fixées aux articles R2191-3 du Code. Les prestations ouvrent droit au paiement d'acomptes, sur la base des livraisons ayant fait l'objet d'une admission dans les conditions fixées aux articles R. 2191-20 et suivants du Code. Le paiement est effectué en vertu des articles L2192-11, R2192-10 et suivants, R2191-23 à R2191-26 du Code. Le paiement, par virement, interviendra dans un délai de 30 jours compté à partir de la date de réception de la facture constitutive de la demande de paiement. Les intérêts moratoires courent à compter du lendemain de l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse, conformément à l'article R 2192-32 du Code de la commande publique. En vertu de l'article D 2192-35 du Code de la commande publique, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros. 10)RTM négocie avec les candidats ayant déposé une offre appropriée, en tenant compte des critères de choix mentionnés ci-dessus et des dispositions du cahier des charges. Les candidats seront informés ultérieurement par RTM des dates et heures des séances de négociations. Les négociations avec chaque candidat seront conduites par RTM dans des strictes conditions d'égalité. Au terme des négociations, un classement des offres est établi.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/05/2024**